

Cdd et préavis, aidez moi

Par maiya, le 23/12/2013 à 16:08

BONJOUR TOUT LE MONDE, C'EST MON PREMIER CONTRAT DANS UNE SOCIÉTÉ DE LA PLACE MAIS UN CDD QUI SE TERMINE LE 31 DÉCEMBRE PROCHAIN. J AIMERAI PARTIR SANS DONNER DE PRÉAVIS, EST CE QUE J'AI CE DROIT LA? MERCI DE ME RÉPONDRE

Par arreeu, le 23/12/2013 à 16:40

bonjour,

c'est un CDD donc, il est noté fin le 31 décembre, vous quittez votre travail le 31 et n'y revenez pas

votre employeur vous remettra votre bulletin de salaire, la feuille des assedic, votre certificat de travail, votre solde de tout compte

cordialement

Par maiya, le 23/12/2013 à 16:45

merci mais cependant si c lui qui y met un terme, a quelles indemnités aurais je droit?

Par **DSO**, le **23/12/2013** à **17:26**

Bonjour,

Si l'employeur ne prolonge pas votre CDD, celui-ci prend fin de manière automatique le 31 décembre.

Pour faire simple, sauf si c'est un contrat "aidé" vous percevrez votre salaire du mois de décembre, plus l'indemnité de fin de contrat de 10% et l'indemnité compensatrice de congés payés.

Cordialement, DSO

Par maiya, le 23/12/2013 à 17:27

merci bcp